

Cote du document: EB 2012/106/R.30  
Point de l'ordre du jour: 15 a)  
Date: 29 août 2012  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Ouvrer pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## **Rapport du président du Comité d'audit sur la cent vingt-troisième réunion**

### **Note pour les représentants au Conseil d'administration**

#### Responsables:

#### Questions techniques:

##### **Ruth Farrant**

Directrice et Contrôleuse  
Division du Contrôleur et des services financiers  
téléphone: +39 06 5459 2281  
courriel: r.farrant@ifad.org

##### **Conrad Lesa**

Chargé de l'information comptable et financière  
Division du Contrôleur et des services financiers  
téléphone: +39 06 5459 2181  
courriel: c.lesa@ifad.org

#### Transmission des documents:

##### **Deirdre McGrenra**

Chef du Bureau des organes  
directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb\_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent sixième session  
Rome, 20-21 septembre 2012

---

Pour: **Examen**

## Rapport du président du Comité d'audit sur la cent vingt-troisième réunion

1. Lors de sa cent vingt-troisième réunion, tenue le 22 juin 2012, le Comité d'audit a examiné les questions ci-après, qu'il souhaite porter à l'attention du Conseil d'administration.

### **Adoption de l'ordre du jour**

2. Avant que ne soit adopté l'ordre du jour, la présidente a rappelé l'accord qui s'est dégagé à l'issue de la session extraordinaire du Comité, tenue le 16 avril, et de la session extraordinaire du Conseil d'administration, tenue le 3 mai, à propos de la modalité d'hébergement du Mécanisme mondial. Elle a rappelé aux membres du Comité que la direction s'est engagée à fournir régulièrement au Comité d'audit des informations actualisées sur l'état d'avancement de cette question. Il a donc été décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour sous la rubrique "Questions diverses". L'ordre du jour a été modifié afin d'ajouter d'autres points sous la rubrique "Questions diverses":
  - Présentation intitulée: "Trésorerie et gestion de bilan au FIDA: obstacles et mesures";
  - Rapport de situation sur l'état des contributions à la neuvième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA9);
  - Processus d'élaboration du budget pour 2013; et
  - Mise à jour concernant la question des places de stationnement à la disposition des représentants au Conseil d'administration.

### **Procès-verbal de la cent vingt-deuxième réunion du Comité d'audit**

3. Le Comité a approuvé sans commentaires le procès-verbal de la cent vingt-deuxième réunion ainsi que celui de la session extraordinaire du 16 avril.

### **Rapport du Commissaire aux comptes sur le contrôle interne et les méthodes comptables**

4. La présidente a introduit ce point de l'ordre du jour en informant le Comité que le rapport avait été publié après l'audit des comptes du FIDA pour 2011 et que les commentaires de la direction avaient été pris en considération. L'associé responsable de PricewaterhouseCoopers a été invité à présenter le rapport.
5. L'associé a informé le Comité que le rapport traite d'aspects problématiques qui sont sur le point d'être résolus, à savoir: le système prêts et dons (SPD); un outil automatisé à l'appui des activités comptables relatives à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (l'Initiative PPTE); le renforcement de la sécurité des données touchant à l'outil de calcul de la "juste valeur"; et un problème lié aux technologies de l'information. Il a informé le Comité qu'il était au courant du projet en cours de remplacement du SPD, qui s'attaquera au risque en cause. Les questions concernant le SPD, l'Initiative PPTE et la juste valeur ont trait principalement aux risques liés à l'intervention manuelle dans les feuilles de calcul de Microsoft Excel. L'automatisation de ces processus et le renforcement de leur fiabilité grâce à la mise en place de nouveaux systèmes sont en cours. La direction a laissé entendre que le problème de nature informatique avait été entièrement réglé. Les commissaires aux comptes sont de cet avis, avec la réserve toutefois qu'ils n'ont pas été en mesure de tester et de vérifier les suites données à la recommandation lorsqu'ils ont effectué leur audit, étant donné que les mesures correctives adoptées avaient été finalisées lorsque leurs travaux avaient pris fin.
6. Les membres ont souhaité obtenir des précisions concernant la position du Commissaire aux comptes sur la question des contrôles informatiques; des précisions concernant les délais établis afin de résoudre les aspects exigeant

l'adoption de mesures immédiates; la confirmation du calendrier de mise en œuvre du projet de remplacement du SPD; et la traduction, en français, du document présenté.

7. La direction a précisé que le quatrième aspect problématique concernant la sécurité des technologies de l'information avait été entièrement réglé en mars, avec l'hébergement de l'infrastructure des technologies de l'information auprès du Centre international de calcul des Nations Unies. À ce jour, les contrôles montrent que tout fonctionne correctement. En ce qui concerne l'outil de calcul de la juste valeur, un consultant a été recruté afin de développer un outil conforme aux critères de contrôle recommandés. Les travaux sont en cours et devraient être achevés à la fin du mois de juillet. La base de données de l'Initiative PPTTE a déjà été développée et testée, et son lancement est prévu en juillet ou en août. Concernant le calendrier de mise en œuvre du SPD, la Directrice et Contrôleuse (CFS) a informé le Comité que, d'après le calendrier actuel, la première phase devrait s'achever en avril 2013. Elle a confirmé que le risque de manque de flexibilité évoqué dans la recommandation d'audit serait résolu lorsque cette phase prendra fin.
8. Sur la question de la traduction, le Secrétaire du FIDA a précisé que le document n'avait pas été traduit dans la mesure où il avait été rédigé par une tierce partie. Le rapport avait été distribué tel qu'il a été reçu, sans modification. Le Secrétaire du FIDA a toutefois précisé qu'il serait envisageable, à l'avenir, de traduire des documents provenant de l'extérieur à condition qu'ils parviennent à temps au Fonds.
9. Avant de clore le débat sur ce point, la présidente a remercié les commissaires aux comptes pour ce dernier rapport de leur mandat.

**Mémorandum sur la stratégie d'audit du Commissaire aux comptes pour l'exercice prenant fin le 31 décembre 2012**

10. La présidente a introduit ce point de l'ordre du jour et a souhaité la bienvenue aux nouveaux commissaires aux comptes, Deloitte LLP. Il a été rappelé aux membres que, par le passé, ce point avait été discuté à huis clos. L'associé responsable principal a été invité à exposer la stratégie.
11. Après avoir présenté les principaux responsables de l'équipe d'audit présents – représentants des bureaux de Deloitte au Royaume-Uni et en Italie –, l'associé responsable a introduit la stratégie. Il a informé le Comité que les domaines sur lesquels Deloitte se penche sont à la fois complexes et nouveaux et font intervenir la faculté de jugement. Il a précisé que l'un des domaines retenus est celui de la juste valeur appliquée aux prêts, en raison de sa complexité et du fait qu'elle repose sur des estimations faites par la direction. Les autres domaines retenus sont les suivants:
  - dépréciation des prêts, contributions à recevoir et billets à ordre;
  - évaluation des actifs financiers et produits dérivés;
  - modification des politiques comptables et estimations attendues en 2012; et
  - première année d'audit, avec les risques y relatifs.
12. Dans tous ces domaines, Deloitte concentrera ses efforts sur l'exactitude des calculs, l'applicabilité des politiques comptables et la conformité avec les Normes internationales d'information financière (IFRS).

13. Les observations formulées par certains membres ont porté sur les points suivants: à savoir si les vérifications comporteront à la fois un audit de conformité et un audit de performance; la méthodologie appliquée pour l'analyse des risques; une précision de l'approche de la juste valeur à la lumière de la conjoncture économique actuelle; les nouvelles normes concernant les actifs fixes; et la différence entre fraude et erreurs.
14. L'associé a précisé les prescriptions des IFRS et les mécanismes permettant de déterminer la juste valeur par l'actualisation des flux de trésorerie futurs. Il a précisé les conditions d'application de la juste valeur et de quelle manière cette méthode s'appliquait spécifiquement au FIDA. S'agissant des actifs fixes, les nouvelles normes auront trait à l'établissement d'un nouveau seuil de capitalisation, au sens où une plus grande quantité d'actifs fixes seront capitalisés que par le passé. Sur la question de la fraude, le Comité a été informé que, en vertu des Normes internationales d'audit, il s'agit là de l'une des attributions auxquelles sont tenus les commissaires aux comptes. Il a été précisé en outre que la juste valeur constitue un domaine prioritaire de par sa complexité et son caractère appréciatif. Il a été rappelé au Comité que la juste valeur était appliquée dans les états financiers du FIDA depuis 2006.
15. Les commissaires aux comptes ont confirmé que les placements constituent un autre de leurs domaines d'intérêt, qui comportera également la validation de contrôles en la matière afin de faciliter la délivrance de l'attestation d'audit concernant la déclaration de la direction sur le contrôle interne de l'information financière. Concernant la méthode d'évaluation des prêts, il a été précisé que le FIDA se trouvait dans une situation particulière dans la mesure où il applique à ses prêts des taux d'intérêt particulièrement favorables.
16. Avant de clore ce point de l'ordre du jour, la présidente a remercié les commissaires aux comptes pour cette présentation de leur stratégie et a dit attendre avec intérêt le résultat de leurs travaux et leur rapport pour le prochain exercice budgétaire.

#### **Examen de l'adéquation du niveau de la Réserve générale**

17. La présidente a introduit ce point de l'ordre du jour et a informé le Comité que, après examen, la direction propose de maintenir le même niveau.
18. La direction a présenté ce point de l'ordre du jour aux membres du Comité et a retracé pour eux l'historique de la Réserve générale et son évolution jusqu'au niveau actuel, à savoir 95 millions d'USD. Il a été rappelé au Comité que le précédent examen remontait à 2010 et qu'il avait été décidé qu'un autre examen serait effectué avant la fin du cycle triennal habituel afin de vérifier la validité des hypothèses et des analyses. Il a été précisé que le maintien de la Réserve générale visait essentiellement à contrer le risque de surengagement des ressources du FIDA par suite des risques suivants:
  - fluctuation des taux de change;
  - éventuelles défaillances dans le règlement des paiements au titre du service des prêts;
  - éventuelles défaillances dans le recouvrement des sommes dues au Fonds au titre du placement de ses liquidités; et
  - diminution de la valeur des actifs financiers.
19. La direction a présenté un document illustrant les différents mécanismes et stratégies adoptés afin d'atténuer les risques précités, quantifiant la perte potentielle pour les catégories de risques ci-dessus et confirmant que le montant total de celle-ci était inférieur à 95 millions d'USD. Dans ce domaine, le rôle des commissaires aux comptes est d'apprécier la conformité avec les normes comptables pour ce qui concerne la diffusion et la présentation des réserves dans les états financiers, et non d'examiner si le niveau de la Réserve générale est

adéquat ou raisonnable. La direction est parvenue à la conclusion que le niveau actuel est adéquat et a recommandé qu'un autre examen soit mené dans les deux années successives afin d'évaluer l'impact du principe du flux de trésorerie durable et la nécessité de maintenir une Réserve générale.

20. Il est ressorti des observations formulées par les membres que ceux-ci étaient satisfaits des arguments présentés afin de justifier le niveau de la Réserve générale et exhortaient la direction à poursuivre ces examens, et qu'ils souhaitaient obtenir des éclaircissements concernant le rôle des commissaires aux comptes et la raison pour laquelle le niveau de la réserve était resté inchangé pendant dix ans en dépit de l'évolution de la conjoncture économique, ainsi que concernant le calcul de l'incidence estimée sur la base de facteurs de risque couvrant des périodes plus ou moins longues.
21. La direction a précisé que le niveau de la Réserve générale était resté inchangé pendant un certain temps, car le Fonds avait mis en place d'autres mesures destinées à préserver la continuité; parmi celles-ci, le pouvoir d'engagement anticipé et, maintenant, le principe du flux de trésorerie durable, qui est destiné à prévenir le surengagement. Une analyse plus approfondie devrait être effectuée pour la mise en place d'un mécanisme permettant d'évaluer le volume des prêts et des dons et d'orienter la prise de décisions à cet égard, afin de garantir que les fonds engagés n'excèdent pas la capacité du Fonds en termes de ressources financières. Par ailleurs, il a été expliqué que l'estimation de la perte totale dérivant de la matérialisation des facteurs de risque reposait sur des considérations qui ne sont pas liées entre elles et qui, comme telles, ne doivent pas nécessairement couvrir le même horizon chronologique.
22. La présidente a confirmé que, aucune objection ne s'opposant au maintien du niveau actuel de la Réserve générale, le document serait soumis pour approbation au Conseil d'administration à sa session de septembre 2012.

#### **Examen de la situation des dons au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette**

23. La présidente a introduit ce point en rappelant que celui-ci était examiné à la demande du Comité d'audit. Elle a informé le Comité que le document exposait la situation du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD) puis proposait une formule afin que les États membres contribuent au remboursement du principal non recouvré.
24. La direction a présenté le document retraçant l'historique de l'initiative du CSD depuis son approbation par le Conseil d'administration, en avril 2007. De plus, le document décrit brièvement les principes de base du CSD et ses mécanismes d'application, y compris le principe de compensation au fur et à mesure pour le remboursement du principal non perçu sur des ressources accordées sous forme de dons plutôt que de prêts. La direction a rappelé au Comité que le document visait à susciter le débat sur la manière dont les États membres respecteraient leurs obligations par rapport aux contributions afin de couvrir le coût de cette compensation.
25. Dans le document, la direction estimait à 773,6 millions d'USD le montant des remboursements du principal non perçus à ce jour – depuis la création du CSD, en 2007, jusqu'en 2011. Si l'on inclut la période couverte par la neuvième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA9), soit jusqu'en 2015, le montant total des remboursements du principal non perçus passe à 1,446 milliard d'USD. Il est prévu que les remboursements non perçus commenceront à se matérialiser en 2018.
26. La direction a présenté un certain nombre d'options pour que les États membres apportent leur contribution et a estimé que la solution la plus appropriée serait d'appliquer le principe de répartition de la charge financière établi par l'Association internationale de développement. La direction a donc suggéré de créer un groupe

de travail ad hoc chargé de procéder à un examen plus approfondi des possibilités de répartition de la charge des contributions et de soumettre des recommandations à l'approbation du Conseil d'administration.

27. Il est ressorti des observations formulées par les membres que ceux-ci étaient satisfaits que cette question ait été ouverte à la discussion; qu'ils préféreraient nettement que, plutôt que de créer un groupe de travail, tous les membres du Comité d'audit prennent part à cet examen; qu'ils souhaiteraient que leur soient présentées des options plus détaillées, notamment la pratique en vigueur auprès d'autres institutions financières internationales, en particulier concernant la documentation juridique à cet égard; et qu'ils souhaitaient savoir si le Conseil était informé à l'avance des montants approuvés au titre du CSD.
28. La direction a informé les membres du Comité que les documents relatifs aux "activités prévues au titre des projets" étaient présentés à chaque session du Conseil pour les projets en réserve financés au titre du CSD. Il a toutefois été décidé que la direction ferait périodiquement état des montants effectifs du CSD. Il a été pris note des autres commentaires.
29. Avant de clore l'examen de ce point de l'ordre du jour, il a été décidé que la direction préparerait à l'intention du Comité d'audit, à sa session de décembre, un document révisé.

#### **Examen des coûts relatifs aux services de consultants du FIDA**

30. La présidente a introduit ce point de l'ordre du jour et a rappelé au Comité que celui-ci avait demandé à la direction de fournir des informations plus détaillées sur les coûts relatifs aux services de consultants, en précisant que l'intention avait été d'inclure une analyse qui ne se limite pas uniquement aux coûts. La direction a été invitée à présenter le document.
31. La direction a informé le Comité que le document visait initialement à fournir des indications concernant la répartition des coûts relatifs aux services de consultants et les principaux facteurs à l'origine de ceux-ci. Le document proposait une analyse des coûts relatifs aux services de consultants pour 2010 et 2011, y compris des statistiques relatives au nombre de contrats signés, par département et par division.
32. Un aperçu de la répartition des coûts par département a été fourni au Comité, qui a été informé que les coûts les plus élevés étaient encourus par le Département gestion des programmes (PMD) du fait de la nature diverse des compétences requises pour mener à bien le travail de terrain dans les différentes régions.
33. Il est ressorti des observations formulées par les membres que ceux-ci souhaitaient obtenir une analyse plus détaillée de la situation générale et des informations de base; une comparaison des coûts relatifs aux services de consultants encourus au niveau de l'institution et des projets; des précisions concernant le rôle de l'unité chargée du recrutement et le contrôle exercé sur le travail réalisé par le consultant; et des précisions concernant l'écart entre les montants budgétisés pour 2011 et ceux effectivement présentés dans le document.
34. La direction a précisé que, d'après les tableaux de ventilation des coûts, les coûts encourus par PMD concernaient essentiellement les consultants travaillant pour des projets et programmes financés par le FIDA, tandis que les coûts encourus par les autres départements étaient de nature institutionnelle. Il a été également précisé que les coûts relatifs aux services de consultants recrutés au niveau des projets n'étaient pas pris en considération, mais uniquement les consultants recrutés par le FIDA. Le Comité a par ailleurs été informé que chaque division était responsable du recrutement de ses consultants, la Division des ressources humaines ne jouant qu'un rôle d'appui en ce sens. La direction a également précisé que le Bureau du Secrétaire gérait le recrutement de ses propres traducteurs et éditeurs.

35. La présidente a résumé ce point de l'ordre du jour en déclarant que le Comité d'audit espérait que des renseignements additionnels dans ce domaine lui seraient fournis à sa réunion de septembre.

**Mise à jour orale sur l'état d'avancement de l'élaboration du système prêts et dons**

36. La direction a été invitée à faire cette mise à jour orale.
37. Le Comité a été informé que le plan de projet avait été finalisé avec les parties prenantes concernées en trois grands volets: fonctionnalité, migration des données et interfaces. Le Comité a reçu l'assurance que le projet progressait comme prévu, sans retard notable.
38. Il a par ailleurs été informé que le FIDA envisageait différentes solutions afin de limiter l'impact d'adaptation et les coûts en général. Parmi celles-ci, un certain nombre de modifications des procédures relatives au service de la dette et la possibilité d'antidater les transactions sans modifier les règles en vigueur.
39. À l'heure actuelle, le projet en est au stade de la formation d'experts sur le système standard en vue de son paramétrage. Par ailleurs, une opération de nettoyage des données historiques est en cours dans l'ancien système en vue de leur conversion. Il est prévu que ces étapes s'achèveront d'ici à la fin du mois de juillet.
40. Les membres ont pris note de cette mise à jour, sans commentaires.

**Questions diverses – Trésorerie et gestion de bilan**

41. Le premier autre point inscrit à l'ordre du jour sous la rubrique "Questions diverses" était une présentation de la direction intitulée "Trésorerie et gestion de bilan au FIDA".
42. La direction a illustré un certain nombre de problèmes survenus dans le domaine des placements ainsi que les facteurs en jeu. Cette présentation a porté sur la période couvrant les 12 derniers mois et s'est articulée autour de cinq obstacles identifiés au cours des 12-18 derniers mois.
- a) Défaut de conformité de la politique et stratégie avec les meilleures pratiques. Cet obstacle a été surmonté grâce à l'introduction d'un nouvel exposé de la politique de placement, assorti de l'alignement des directives concernant les placements, et d'un cadre de contrôle interne.
  - b) Le grand nombre d'incertitudes planant sur le marché et la nécessité de mieux gérer les risques. Cet obstacle a été surmonté grâce à la mise en place, en dehors du service de la Trésorerie, d'une nouvelle unité de la gestion de bilan chargée du contrôle des risques.
  - c) Difficultés liées à la gestion des placements. Cet obstacle a été surmonté grâce au passage d'un cadre d'investissement basé sur la répartition des actifs à un cadre de budgétisation des risques. Un logiciel de suivi des risques au niveau de l'institution, Barra, a été mis en place.
  - d) À la suite de la dépréciation d'un certain nombre de placements gérés en interne, des désengagements ont été opérés dans certains pays périphériques de l'Union européenne vers des refuges plus sûrs.
  - e) Enfin, les critères d'agrément des banques ont été renforcés, les opérations de règlement ont été simplifiées et le logiciel Swift-Sanctions est sur le point d'entrer en fonction.
43. Les membres ont formulé un certain nombre d'observations. Ils ont souhaité obtenir des informations plus détaillées sur les désengagements, notamment les montants et les pays, et ont souhaité savoir si des mesures additionnelles seraient prises; par ailleurs, ils ont demandé des éclaircissements sur le bien-fondé de la vente des titres dépréciés, à savoir si la vente était conforme à la politique ou était

simplement le fruit d'une décision de la direction au plan interne. Des explications ont également été demandées concernant les échéances de ces obligations.

44. La direction a informé le Comité que l'abandon de ces marchés faisait suite au déclassement de la note de crédit. Des titres du portefeuille de titres conservés jusqu'à échéance, géré en interne, et du portefeuille du Fonds fiduciaire espagnol ont été vendus (à noter que la communication de l'information concernant ces portefeuilles fait l'objet d'un rapport trimestriel au Conseil d'administration pour le premier et au Gouvernement espagnol pour le second). Ci-après les montants liquidés à la valeur du marché:
- Espagne: 223 millions d'EUR (29 millions d'EUR pour le portefeuille de titres conservés jusqu'à échéance, 194 millions d'EUR pour le portefeuille du Fonds fiduciaire espagnol);
  - Italie: 48 millions d'EUR (21 millions d'EUR pour le portefeuille de titres conservés jusqu'à échéance, 27 millions d'EUR pour le portefeuille du Fonds fiduciaire espagnol); et
  - Portugal: 5 millions d'EUR pour le portefeuille de titres conservés jusqu'à échéance.
45. Au Portugal, une perte minimale de 1,6 million d'EUR a été subie alors que, dans les autres pays, la situation a été à peu près équilibrée. Le Comité a été informé que la question du maintien d'un portefeuille de titres conservés jusqu'à échéance, qui a été créé en 2007 lorsque le FIDA a abandonné le marché d'actions, était à l'étude. Le Comité a été informé que la direction, avant de prendre la décision de vendre, avait examiné si les actifs étaient définitivement compromis, et avait donc pris cette décision afin de garantir la préservation du capital.
46. La direction a par ailleurs précisé que les placements du FIDA étaient effectués en vertu de l'article VIII du Règlement financier du FIDA, qui accorde la priorité à des considérations de sécurité et de liquidité plutôt que de rendement. Cet article régit la mise en œuvre des exposés de la politique de placement, approuvée par le Conseil d'administration l'année dernière, et, au niveau opérationnel, les directives du FIDA en matière de placement, qui définissent les instruments admissibles en fonction de la note de crédit.
47. Le Comité a été informé que, lorsque la note des obligations d'État descend en dessous du niveau admissible et que les gestionnaires externes du portefeuille du FIDA doivent liquider ces obligations dans les 30 jours à compter de la date du déclassement par l'agence de notation, il appartenait à la direction de prendre une décision concernant les portefeuilles de titres conservés jusqu'à échéance, à savoir si oui ou non la solvabilité de l'émetteur s'est détériorée de manière temporaire et, par conséquent, est compromise ou non. Si le placement est jugé compromis, la direction autorise la Trésorerie à le liquider. Cette procédure est nécessaire pour les portefeuilles de titres conservés jusqu'à échéance afin de garantir la stabilité de la base d'évaluation à des fins comptables, tout en préservant l'utilisation des actifs du FIDA au profit de la lutte contre la pauvreté. La direction a précisé que les échéances des titres vendus entre 2012 et 2015 variaient.
48. La présidente s'est félicitée de cette mise à jour et a déclaré que, même si la décision de désengagement appartenait à la direction, elle était préoccupée par le fait qu'une institution financière internationale publique vende des actifs souverains ayant une échéance à court terme. Il a été pris note de cette mise à jour.

#### **Questions diverses – Rapport de situation sur les contributions à la neuvième reconstitution des ressources du FIDA**

49. La direction a présenté une mise à jour de la situation des contributions à FIDA9. Il a été rappelé au Comité que le niveau cible fixé pour FIDA9 s'établissait à 1,5 milliard d'USD. Au 21 juin, les annonces de contribution, ordinaires et complémentaires, représentaient 1,058 milliard d'USD, soit 70,6% du niveau cible.

Le 22 juin, le Royaume-Uni a annoncé une contribution complémentaire d'environ 150 millions de livres sterling, y compris une partie conditionnelle, dont la validité doit encore être confirmée. En théorie, cela porterait à 86,8% le pourcentage total des annonces de contribution, dépassant ainsi l'objectif de 85%.

50. Les membres du Comité ont souhaité que leur soit présenté un autre rapport de situation en septembre, assorti d'un tableau indiquant les annonces de contribution par pays.
51. La direction a rappelé au Comité que le Président transmettra, 15 jours après la date d'expiration, des informations actualisées concernant la situation des annonces de contribution, en plus du document standard qui sera présenté au Conseil d'administration en septembre.
52. Il a été pris note de ce point de l'ordre du jour, en insistant sur le fait qu'il serait souhaitable qu'une mise à jour concernant les annonces de contributions confirmées, assortie d'un tableau, soit présentée au Comité d'audit en septembre.

#### **Questions diverses – établissement du budget pour 2013**

53. Un membre a demandé des précisions concernant l'établissement du budget, notamment confirmation du fait que le point de départ était fixé à un niveau inférieur de 7,4% à celui de l'année précédente.
54. La direction a précisé que le budget qu'il est prévu de présenter au Conseil serait un budget à croissance zéro. Les ressources seront toutefois rééquilibrées au niveau interne, en fonction des besoins des départements. Le point de départ a été fixé à 92,5% afin de disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour amorcer une réaffectation des ressources.

#### **Questions diverses – stationnement**

55. Un membre a souhaité obtenir des informations actualisées sur une question soulevée lors de la dernière réunion du Comité d'audit à propos de la mise à la disposition de places de stationnement aux représentants au Conseil d'administration.
56. La direction a expliqué que la question avait été examinée mais que seul un nombre limité de places de stationnement étaient disponibles. La direction a proposé que ces places soient mises à la disposition des représentants au Conseil d'administration au cas par cas, dans l'ordre des demandes.
57. Ce membre a manifesté son désaccord et a rappelé à la direction que le Président avait signalé que cette question aurait trouvé solution.
58. Ce point de l'ordre du jour est clos, étant entendu qu'il fera l'objet d'un réexamen.

#### **Questions diverses – Mécanisme mondial**

59. Un membre a souhaité obtenir des données actualisées concernant le total des coûts encourus à ce jour, sur la base des informations fournies au Conseil d'administration.
60. La réponse fournie lors de la session extraordinaire du Conseil en mai 2012 a été rappelée au Comité: outre le coût dérivant du verdict, soit 438 000 USD, une somme additionnelle de 192 000 USD a été encourue au titre des frais de justice.
61. Le Comité a noté qu'aucun coût additionnel n'avait été encouru depuis la présentation du rapport à la session du Conseil en mai.
62. La séance a été levée.